

<https://edd.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article834>



Education au Développement Durable



# Circulaire du du 27 août 2019

## Nouvelle phase de

### généralisation de l'éducation

### au développement durable -



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS

# EDD 2030

Date de mise en ligne : vendredi 8 septembre 2023

SSOURCES - Textes de référence pour l'EDD -

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

---

Copyright © Education au Développement Durable - Lyon - Tous droits

réservés

---

NOR : MENE1924799C

[Circulaire n° 2019-121 du 27-8-2019](#) parue au Bulletin officiel n°31 du 29 août 2019

MENJ - DGESCO

"La lutte contre le réchauffement climatique ainsi que la protection de l'environnement et de la biodiversité constituent un enjeu majeur des prochaines décennies. Elles impliquent une mobilisation forte, efficace et pérenne de l'ensemble de notre société, et des évolutions profondes des comportements individuels et collectifs, dans la perspective des objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 des Nations unies.

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse est un acteur privilégié de la transition écologique dans ces deux dimensions : d'une part, il assure l'éducation de tous les élèves au développement durable et au respect de l'environnement ; d'autre part, il participe effectivement à cette transition en permettant de conjuguer les gestes quotidiens des élèves et des personnels et l'effet de masse de ses quelque 60 000 implantations. L'école est en effet à la fois un lieu où s'apprend l'engagement en la matière, et un lieu qui se doit d'être exemplaire en matière de protection de l'environnement.

C'est dans ce contexte que le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, après deux mois de travaux, notamment avec les lycéens, a lancé un plan d'actions autour de 8 axes, dont la présente circulaire détaille les modalités de mise en œuvre. Ce plan doit associer un fort investissement pédagogique et, dans chaque école ou établissement, des actions concrètes et adaptées aux réalités territoriales."